

25 avril 2013

N° 10 – 2013

## Lors des renouvellements du 1<sup>er</sup> avril, SCOR Global P&C enregistre une croissance des primes de 6% et une rentabilité attendue en amélioration

SCOR Global P&C (SGPC) enregistre une croissance des primes de 6% à taux de change constants sur les EUR 386 millions de primes arrivant à renouvellement au 1<sup>er</sup> avril 2013.

Pour SGPC ces renouvellements se caractérisent par une amélioration de la rentabilité attendue avec, globalement, un ratio technique en progression de plus de 2 points et une augmentation du retour sur capital alloué de près d'un point par rapport aux renouvellements d'avril 2012. Cette amélioration technique a été obtenue dans des conditions tarifaires stables, tant pour SGPC que pour l'ensemble du marché. Elle témoigne de la discipline des équipes de souscription et de leur capacité à poursuivre une gestion dynamique de leurs portefeuilles. Elle témoigne aussi de la réceptivité des clients à l'offre de SCOR et à l'idée de voir SGPC occuper une place plus importante dans leurs programmes.

Les primes arrivant à renouvellement représentent environ 10% du volume total annuel des primes en traités, et sont réparties entre Traités P&C (72%) et Traités de Spécialités (28%), dans les trois zones géographiques : Asie (69%), Amériques (23%) et EMEA (8%).

Concernant les branches d'activité, les évolutions principales des renouvellements intervenus au 1<sup>er</sup> avril 2013 sont les suivantes :

- S'agissant des **Traités P&C**: les primes atteignent EUR 295 millions, en augmentation de plus de 6 %, liée aux renouvellements en Asie (+6%) et aux Amériques (+10%). La baisse des primes en EMEA (-4%) a un impact modeste en raison des faibles montants des primes à renouveler en avril.  
En Asie, la croissance est bien répartie entre les trois grands marchés du Japon, de l'Inde et de la Corée du Sud, qui représentent près de la moitié des primes de traités renouvelées en avril 2013. SCOR a maintenu ses positions sur le marché japonais, qui représente une part importante des renouvellements d'avril (30% des primes).
- S'agissant des **Traités de Spécialités** : les primes brutes émises atteignent EUR 113 millions, enregistrant ainsi une croissance de plus de 4 %. Celle-ci est tirée par une bonne performance de la branche Aviation (+ EUR 7 millions), avec l'augmentation significative de ses parts sur une cédante qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative de SGPC pour développer ses relations avec les assureurs globaux. La branche Crédit Caution enregistre une diminution modérée des primes, liée à un contrat que SCOR n'a pas souhaité renouveler. La branche US Cat bénéficie d'une forte croissance des primes (+28%) grâce à une visibilité accrue sur ce marché, résultat d'un développement commercial réussi et d'une plus grande reconnaissance technique au cours des dernières années.

25 avril 2013

N° 10 – 2013

**Victor Peignet, CEO de SCOR Global P&C, déclare :** « *SCOR poursuit sa politique de souscription alliant croissance et rentabilité, en se basant sur une relation de confiance et de proximité avec ses clients. Les échanges réguliers qui ont lieu tout au long de l'année avec les clients permettent de comprendre les évolutions des marchés et les situations des cédantes et ainsi d'aborder les renouvellements dans un esprit de partenariat. Dans l'environnement actuel des marchés de la réassurance, le dynamisme du fonds de commerce et la continuité des relations avec les cédantes sur le long-terme sont des éléments différenciateurs clefs* ».

\*  
\* \*

## Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2013 sous le numéro D.13-0106 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.